



**35, Rue du Port HAB-1 (0,15 ha)**

COS	max.	0,35	CUS	max.	0,70
	min.			min.	
CSS	max.	0,50	DL	max.	50
	min.			min.	

**Wisegaart (0,39ha)**

COS	max.	0,45	CUS	max.	1,10
	min.			min.	
CSS	max.	0,65	DL	max.	30
	min.			min.	

**PAP 8975 (0,76ha)**

COS	max.	0,15	CUS	max.	0,35
	min.			min.	
CSS	max.	0,45	DL	max.	8
	min.			min.	

**Légende du plan d'aménagement général**

☐ Délimitation de la zone verte

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:**

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-ep Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique espace vert public
- BEP-parc Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique parc
- MIX-v Zone mixte villageoise
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- PORT-m Zone de port de marchandises
- GARE-1 Zone de gares ferroviaires et routières 1
- GARE-2 Zone de gares ferroviaires et routières 2
- REC-c Zone de sport et de loisirs "Camping"

**Zone verte:**

- Zone de verdure

**Représentation schématique du degré du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»:**

Démarcation du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
COS	min.	DL	min.

☐ Délimitation du degré d'utilisation du sol

**Zones superposées:**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

**Zones de servitudes:**

**Zone de servitude "urbanisation"**

- Servitude de type "cours d'eau"

**Zone de risques prévisibles:**

- Zone inondable (HQ10)
- Zone inondable (HQ100)
- Zone inondable (HQExtrem)

- Zone de bruit (LNGT, 55 dB)

**Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:**

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- ▲ Petit patrimoine à conserver

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**

- à la gestion de l'eau
- à l'aménagement du territoire
- PSZAE Plan directeur sectoriel "zones d'activités économiques"

**Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:**

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation
- ⊗ Biotopes selon article 17 (point) (1\*)
- Biotopes selon articles 17 (polygone) (1\*)
- Délimitation des zones spécifiques MIX-u, BEP, REC et GARE

**Fond de plan (PCN 08.01.2018)**

- Parcellaire
- Bâtiment existant
- ✗ Bâtiment démoli
- Limite communale

(1\*) Origine: Cadastre de biotopes 2009, Cadastre de biotopes des milieux ouverts (2014), Biotopes supplémentaires de la SUP 2018

MAÎTRE D'OUVRAGE

Administration communale de Mertert  
1-3, Grand-Rue  
L-6630 Wasserbillig



Date/Signature

MAÎTRE D'OEUVRE

**zimplan s.à r.l.**  
Urbanisme & Aménagement du Territoire

4, rue Albert Simon  
L-5315 Contern  
Tel: +352 26 390-1  
info@zimplan.lu  
www.zimplan.lu



Date/Signature

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

**MODIFICATIONS**

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A		
B		
C		
D		

PROJET

Modification du PAG « 35, Rue du Port » à Mertert

OBJET

Demande d'approbation

PLAN

Partie graphique de la modification du PAG

DESSINÉ PAR

VKS

FORMAT 595 x 297 mm

VÉRIFIÉ PAR

BBF

ÉCHELLE 1:2.500

DATE

07.09.2023



FICHER

P:\LP-SC\2023\20231955-ZP\_ModPAG-PAP-QE\_Mertert\_35\_Rue du Port\D\_Plans

PLAN N°

20231555\_ZP\_ModPAG\_35\_Rue\_du\_port\_02\_demande\_dapprobation

